République Française

Département De Vaucluse

Ville de

ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
11 Juillet 2022

OBJET :
Attribution du marché 22.008 – travaux de piétonisation du chemin de la Lône

RAPPORTEUR :
A Nouveau

N° 2022-07-03

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Audrey TRALONGO – Aurélie NOUGIER – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ - Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 5
Corinne CRISTOFARO représentée par Josette PULITI
Rose-Marie GEOFFRAI représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Patrick MOUTTE représenté par Denis DUCHENE
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représenté par Jean-Luc BARCELLI

Absent : 1
Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année 2013, la commune s'est engagée dans un programme ambitieux de piétonisation des voies communales afin de faciliter les déplacements doux sur le territoire. Ainsi, après l'axe vert, l'avenue Jean Moulin, l'avenue du 11 novembre 1918, le boulevard Saint Roch, il s'agit désormais de démarrer le programme de mise en piétonisation des chemins de la Lône et de Sève.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que ce jour, il convient d'attribuer le marché de travaux pour la 1ère phase, le chemin de la Lône pour une durée de travaux prévisionnelle de 7 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220713-13-07-22delib03-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation publique de mise en concurrence lancée conformément au code de la commande publique sur le site « marchés sécurisés » du 9 mai 2022 au 9 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 juin 2022 afin d'examiner les offres reçues,

Considérant que la Commission d'Appel d'offres lors de cette réunion, après avoir étudié le rapport d'analyse des offres, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise COLAS France-établissement de Sorgues – 84275 VEDENE pour un montant de 675 262.75 € HT, soit 810 315.30 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR
4 ABSTENTIONS :Denis Duchêne, Jennifer Macia, Patrick Moutte, Jean-Philippe Testud

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de piétonisation du chemin de la Lône à l'entreprise Colas pour un montant de 675 262.75 € HT, soit 810 315.30 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'exécution de ce marché.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI **Guy MOUREAU**

MAIRIE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE *84320*

Acte certifié exécutoire le : 19/07/2022
Après dépôt en Préfecture le : 13/07/2022
Après publication ~~ou notification~~ le : 19/07/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220713-13-07-22delib03-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022